

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2083

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2083

Edition du
15 juin 2015

DANS CE NUMÉRO

Successions: après le fiscal, le civil! (Alex Dépraz)

Le net refus de l'initiative sur l'imposition des successions renforce la nécessité de réviser le Code civil pour limiter les droits des descendants sur l'héritage

Le droit d'initiative populaire, mal-aimé, maltraité (Jean-Daniel Delley)

Améliorer l'exercice du débat démocratique plutôt que restreindre les droits populaires

Intégration des migrants: plutôt rapide (Jacques Guyaz)

Au-delà des impressions subjectives, les statistiques apportent des éléments d'information concrets

La Métropole lémanique est toujours une coquille vide (Michel Rey)

Le voyage à Berne des deux gouvernements genevois et vaudois masque le manque de volonté politique de créer la Métropole lémanique